**Formulaire de demande d’aménagements raisonnables 2024-2025**

Ce formulaire vise à récolter les premières informations nécessaires à la constitution de ton dossier de demande de reconnaissance de handicap et d'aménagements raisonnables.

Celui-ci doit être complété et transmis au service d'accueil et d'accompagnement **au plus tard :**

* le**15 octobre 2024**pour le **premier quadrimestre**
* le **1 mars 2025** pour le **second quadrimestre**.

Après réception de ta demande via ce formulaire complété et remis au service d’accueil et d’accompagnement (soit au bureau 406bis du Campus provincial - rue Henri Blès, 188 à 5000 Namur, soit par mail à l’adresse sar@hepn.province.namur.be) et à la seule condition de la réception de ce formulaire, la responsable du service d'accueil et d'accompagnement examinera la recevabilité de la demande d’aménagements, d’accompagnements et de reconnaissance de handicap avant de te recevoir en entretien.
Sur base de l'entretien, une demande de Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI) sera transmise à la Commission d'admission de ton bachelier qui te communiquera ensuite sa décision.

Si tu le souhaites, tu peux compléter le [formulaire en ligne](https://forms.office.com/e/03GQSuSGmD) au lieu de remettre une version papier.

En cas de difficultés pour compléter ce formulaire, n'hésite pas à contacter Nathalie le Maire par mail (sar@hepn.province.namur.be) afin d'être accompagné·e dans tes démarches.

Pour plus d’information sur le décret : <https://hepn.be/institution#toc-r-glement-des-tudes>

1. **Informations générales concernant l’étudiant de la Haute École de la Province de Namur :**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

GSM :

Adresse mail :

Adresse postale :

1. **Informations sur le cursus envisagé/suivi à la HEPN :**

Bachelier en ………………………………………………………………….

Bachelier de spécialisation en………………………………………………

**Année d’études :** Bac 1 / Poursuite d’études/ Année diplômante

1. **Nature de la demande**

Quel type de demande souhaites-tu introduire ? Coche ce qui te concerner.

[ ]  **Première demande** d’aménagements raisonnables à la HEPN

* + - Complète l’ensemble du formulaire et prends rendez-vous avec Nathalie le Maire à l’adresse sar@hepn.province.namur.be

[ ] **Renouvellement** de la **demande** d'aménagements raisonnables introduite à la **HEPN en 2023-2024** :

[ ]  Je souhaite **conserver le même PAI** qu’en 2023-2024

* + - Date et signe le formulaire sans compléter les sections suivantes

[ ]  Je souhaite que mon **PAI soit révisé** par rapport à 2023-2024

* + - Complète le formulaire à partir de la section 5 et prends rendez-vous avec Nathalie le Maire à l’adresse sar@hepn.province.namur.be

[ ]  **Renouvellement** d'une **demande** d'aménagements raisonnables introduite dans un **établissement** d'enseignement supérieur **différent de la HEPN en 2023-2024**

* + - Complète l’ensemble du formulaire et prends rendez-vous avec Nathalie le Maire à l’adresse sar@hepn.province.namur.be
1. **Description du trouble, de la maladie, du handicap :**

Dénomination/diagnostic :

Reconnaissance par un organisme public (AVIQ, Sécurité sociale, …) :

[ ]  Oui. Précise lequel : …………………………………………………

[ ]  Non

Décris les difficultés rencontrées et les conséquences sur ton quotidien :

Si la pathologie est ancienne, décris les adaptations dont tu as déjà bénéficié, notamment en secondaire :

Il est **obligatoire** de joindre, en annexe, les documents probants, notamment :

* Un **rapport circonstancié établi par un spécialiste** dans le domaine médical ou par une équipe pluridisciplinaire **datant de moins d’un an** au moment de la première demande d’aménagements raisonnables dans un établissement d’enseignement supérieur ;
* La **décision d’un organisme public** chargé de l’intégration des personnes en situation de handicap ;
* À titre informatif et facultatif, les aménagements octroyés pendant les études secondaires.

La présence de cette/ces annexe(s) est la condition indispensable à la prise en compte du dossier. Cependant, les documents annexes peuvent être fournis dans un deuxième temps s'ils ne sont pas disponibles au moment de compléter ce formulaire.

Liste des attestations et /ou certificats médicaux récents (en annexe) :

-

-

-

1. **Aménagements et modalités d’accompagnement souhaités**

**Décris les aménagements ou accompagnements souhaités** en vue de franchir les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées à l’accès aux études et au cours des études dans le cadre des activités d’apprentissage et lors des évaluations qui sont associées.

Précise si certains aménagements ne sont demandés que pour certains cours ou certaines situations (examens, laboratoires, stages, ...).

L’étudiant bénéficiaire s’engage à donner accès aux informations nécessaires, contenues dans son dossier pour les besoins liés à son statut et à son accompagnement et à accepter que celles-ci soient traitées par l’établissement.

À la suite des décisions de la commission d’admission, un PAI (Plan d’Accompagnement Individualisé) devra être établi et signé par le bénéficiaire.

**Certifié sincère, le ………………………à ……………………….……**

**Signature de l’étudiant :**

**Cadre réservé à la HEPN : Date de dépôt**

Document et ses annexes reçus le ……… /…………… /20…. par …………………………………………………………………………………